



L'Albenc, le samedi 25 octobre 2025

**COMPTE-RENDU et PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 20 octobre 2025**

Présents

Mmes et MM. Fabien ALLEYRON BIRON, Christèle BARET, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Marlène GUICHARD, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD, Alexandre PICAT, Paul ROUX

Excusée Mmes et MM. Gaëlle BENISTANT, Nathalie LYONNE, Claude ROCHAS, Audrey ROUSSET

Absente Mme Laure MATHIEU

Procuration Mme Sylvie FUGIER donne procuration à M. Albert BUISSON

Secrétaire de séance M. Alexandre PICAT

Président de séance M. Albert BUISSON

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures dix minutes le quorum étant atteint. Il donne lecture de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Alexandre PICAT se propose pour être le secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal accepte sa proposition.

2. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du quinze septembre deux mille vingt-cinq est approuvé par l'ensemble des membres présents et représentés.

3. Association Cat's, octroi subvention 2025 (2025_10_54D)

Les communes ont obligation de gérer la prolifération des chats errants en les attrapant et en les faisant stériliser avant de les relâcher. Sur le territoire du Sud-Grésivaudan, l'association Cat's, dont le siège est à TECHE (Isère) aide les communes dans cette démarche.

En début de mandat, la commune avait adhéré à l'association Cat's et à « 30 millions d'amis » pour une prise en compte des stérilisations. Une somme de 2 000 € avait été octroyée à 30 millions d'amis pour financer la moitié des stérilisations, l'autre moitié étant prise en compte par l'association Cat's. En 2024 et 2025 nous avons pris la décision de ne pas renouveler notre participation à 30 millions d'amis et de payer la totalité des stérilisations au cabinet vétérinaire de Saint-Marcellin.

Le 25 septembre 2025, Monsieur le Maire a rencontré Madame Catherine LOMMER, Présidente de l'association Cat's, pour faire le point et mettre en place une procédure moins compliquée pour la capture et la stérilisation des chats à savoir :

L'association :

- Attrape les chats,
- Fait stériliser les chats au cabinet vétérinaire de Saint-Marcellin,
- Paie entièrement la stérilisation ;

La commune :

- Alloue une subvention à l'association.

Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'association CAT'S une subvention de cinq cents euros.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

de charger l'association Cat's d'attraper et de faire stériliser les chats,

d'allouer une subvention de cinq cents euros (500 €) à l'association Cat's au titre de l'année 2025 pour l'aider financièrement dans cette démarche,

d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

4. Aménagement local réception rugby, aide financière agence nationale du sport (2025_10_55D et 2025_10_56D)

L'Union Sportive Albinoise Rive Gauche (U.S.A.R.G.) a été sollicitée dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport pour engager des travaux de mise aux normes des locaux utilisés par le club (Vestiaires joueurs, vestiaires arbitres, wc, salle de réception, buvette ...)

L'Agence Nationale du Sport propose des aides importantes (taux de 50 %) pour réhabiliter ou construire des équipements à destination des clubs sportifs en insistant sur le fait que ces équipements doivent pouvoir servir à la pratique du sport hommes et femmes.

Les demandes d'aides étaient à transmettre avant le 25 septembre à l'Agence Nationale du Sport, c'est ce que L'U.S.A.R.G. a fait à partir d'un projet établi et chiffré par Alain FRANCOIS, architecte de la commune.

Le projet, d'une surface totale de 301,18 m², comprend :

- 1 vestiaire avec douches et wc de 42,90 m²,
- 1 vestiaire avec douches et wc de 41.86 m²,
- 1 vestiaire arbitre avec douches et wc de 6,42 m²,
- 1 salle de réception de 86,90 m² avec une cuisine de 17,19 m²,
- 1 buvette de 31.48 m² avec une réserve de 12 m²,
- 1 local infirmerie – contrôle anti-dopage de 17,04 m²,
- 1 local technique et de stockage de 17,04 m²
- 1 bloc sanitaires pour spectateurs de 10,96 m²
- Annexes (couloir, dégagement, hall ...) 17,39 m²

L'estimation total des travaux s'élève à 483 692 € HT (580 430,40 € T.T.C.).

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Subvention de l'agence Nationale du Sport : | 50% de 483 692 = 241 846 € |
| - Subvention du Département de l'Isère : | 30% de 483 692 = 145 107 € |
| - Autofinancement de la commune : | 20% de 483 692 = <u>96 739 €</u> |

■ TOTAL : 483 692 €

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, Monsieur le Maire propose

- **d'approuver** le projet d'aménagement du local de rugby,
- **d'approuver** son plan de financement,
- **de demander** une subvention au taux de 50 % à l'Agence Nationale du Sport,
- **de demander** une subvention de 30% au Département de l'Isère,
- **de passer** une convention avec l'U.S.A.R.G. pour que ces équipements puissent servir aux enfants de l'école de l'ALBENC et à l'école de rugby de l'entente l'ALBENC-VINAY.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

d'approuver le projet d'aménagement du local de rugby,

d'approuver son plan de financement,

de demander une subvention au taux de 50 % à l'Agence Nationale du Sport,

de demander une subvention de 30% au Département de l'Isère,

de passer une convention avec l'U.S.A.R.G. pour que ces équipements puissent servir aux enfants de l'école de l'ALBENC et à l'école de rugby de l'entente l'ALBENC-VINAY,

d'autoriser Monsieur le Maire à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

5. TE38 – affaire 25-100-004, EP enfouissement poste Village à L'Albenc (2025_10_57D)

Dans le cadre de la 3^{ème} tranche des travaux de mise en souterrain du réseau électrique basse tension issu du poste village, il est prévu des travaux annexes d'éclairage public (rétablissement de points lumineux) pour un montant T.T.C. de trois mille trois cent quatre-vingt-trois euros (3 383 €) majoré de frais de gestion de TE38 de deux cent vingt-six euros (226 €).

Afin de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, le conseil municipal doit délibérer pour :

- **prendre acte** du projet de travaux d'éclairage public prévu dans la 3^{ème} tranche d'enfouissement du réseau basse tension prévoyant un coût d'investissement prévisionnel T.T.C. de 3 383 €,
- **prendre acte** de la contribution aux investissements de la commune à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de 1 410 €,
- **prendre acte** de sa contribution budgétaire aux frais de gestion de TE 38 d'un montant définitif de 113 €,
- **engager** au budget de la commune, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus.

Il est demandé aux membres présents de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

décide : pour : 10 contre : 0 abstention : 0

de prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel T.T.C. de trois mille trois cent quatre-vingt-trois euros,

de prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de mille quatre cent dix euros,

de prendre acte de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de cent treize euros,

d'engager au budget de la collectivité, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus,

d'autoriser Monsieur le Marie à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ce dossier.

6. Questions diverses

- Virement de crédit N°1 : Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un virement de crédit a été effectué pour couvrir une dépense relative au F.P.I.C.

Section fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
60628 (011) : Autres fournitures non stockées	-10,00		0,00
7392221 (014) : Fonds de péréquation des ress comm et intercomm	10,00		0,00
Total dépenses	0,00	Total recettes	0,00

- Commission contrôle des listes électorales : la commission doit avoir lieu à partir du 21/11/25, il est proposé de réunir la commission le 25 novembre prochain à 18h00 en mairie
- Travaux de toiture du local technique dans l'ancienne caserne des pompiers : soixante-cinq mille euros ont été inscrits au budget 2026 en prévision de la réfection de la toiture de l'ancienne caserne des pompiers. Après consultation de professionnels, un devis a été retenu pour réaliser ces travaux.
Après réflexion, les élus estiment que ce n'est pas la bonne formule suite au constat de l'état du bâtiment qu'il vaudrait mieux démolir et aménager l'espace en stationnement publics. Ce bâtiment abritant encore un certain nombre de matériel, il est proposé d'étayer la toiture en attendant de la décision d'aménagement de cet espace.
- Local technique de la gare : projet d'extension. Comme évoqué au point précédent, l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour la réfection de toiture de l'ancienne caserne pourrait être affecté à l'agrandissement du nouveau local technique, sur sa partie sud (côté Vinay). Messieurs Gérard Cambon et Paul Roux, en collaboration avec les agents techniques, ont fait une proposition d'aménagement de quatre à cinq box de cinq à six mètres de large.
- Bâtiment ancienne gare – proposition acquisition ; depuis quelques années la commune est en négociation avec la S.N.C.F. afin d'acquérir l'ancienne gare et le terrain associé. La S.N.C.F. vient de nous faire une proposition d'acquisition pour une valeur de cinq mille euros sous réserve que la commune s'engage à détruire le bâtiment pour des raisons de sécurité. Un devis pour la démolition nous a été adressé sur notre demande et représente un coût de douze mille cinq cent euros hors taxes. Une problématique reste concernant la démolition de ce bâtiment : la protection des caténaires. La commune est en relation avec une personne en charge de ce type d'intervention et on attend son retour concernant la prise en charge des frais liés à la mise en protection desdits caténaires. Ce terrain, pour mémoire, est classé en zone artisanale.
- Suite de l'enquête publique du PLUI : les commissaires enquêteurs ont rédigé le rapport et le mémoire a été restitué dans la première quinzaine de septembre à la S.M.V.I.C. A présent la S.M.V.I.C. doit se positionner. Pour se faire, chaque commune devra rencontrer les services urbanismes de la comcom afin de valider ou non les observations proposées dans le rapport. La commune de L'Albenc est concernée par rapport aux demandes de changement de destination pour certains biens qui ont été 'oubliées' dans la réalisation du document d'urbanisme d'une part et d'autre part doit se positionner sur le RESI imposé à 1m20. La carte des aléas ayant évolué, il se peut que l'on maintienne un RESI d'environ 0.60m. Le rendez-vous aura lieu à la communauté de commune le 12 novembre prochain.
- Eboulement la Rivière : un conseiller municipal interroge sur les délais de remise en service d'un axe routier. Il est précisé que le dossier a pris un peu de retard suite aux limites du périmètre de sécurité qui étaient trop restrictifs et ne permettaient pas d'avancer sur un projet cohérent. A présent, les limites ont été réduites, un projet émerge mais il faut en amont de sa réalisation procéder à toutes les démarches administratives (acquisition de terrain, respect de la zone inondable, etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Secrétaire de séance

DIATA

Le maire,
Albert BUISSON

